

Atelier de photographie créative

Formateur : Yves Marcoux <http://yvesmarcoux.com/>

Niveau : Pour tous. Les participants doivent connaître leur caméra.

Description de l'activité : Dans cet atelier, j'aborderai différentes thématiques qui vous permettront d'améliorer votre vision photographique. Le but étant de développer votre créativité et votre style photographique. Vous serez amené à concevoir et à réaliser un projet créatif à l'extérieur. Vous effectuerez une recherche visuelle et vous ferez l'apprentissage de la conception et l'élaboration d'une mise en scène pour votre projet. Je fournirai des suggestions de thèmes sur lesquels vous pourrez élaborer votre projet. Vous choisirez votre thème à partir des suggestions fournies. De plus, pour rehausser votre créativité, certaines contraintes seront suggérées, telles qu'effectuer toutes vos photos avec un cadrage vertical, point de vue de caméra à hauteur d'un enfant, plan serré, etc.

Pour cet atelier, l'atelier théorique, l'atelier pratique ainsi que le retour sur les images doivent être faits pour chaque participant.

Cours théorique :

Nombre maximum de participants : 15

Date : mardi 21 septembre de 18h30 à 21h30

Endroit : sur Zoom

Exigences : Cahier de notes suggéré et connaître votre appareil photo.

Atelier pratique :

Le travail d'élaboration et de conception de votre projet créatif se fera à la suite de l'atelier théorique. Vous aurez une douzaine de jours pour l'ensemble de la réalisation.

Retour sur les images :

Vous devrez remettre un total de 3 à 6 photos de votre choix, 3 jours avant le retour sur les images. Présentation, discussions et critiques constructives sur les photographies des participants.

Date : mardi 5 octobre de 18h30 à 21h30

Endroit : sur Zoom

Coût : 50\$

Inscription :

- Réservée aux membres du club et sur place lors des rencontres du mercredi.
- Un membre qui annule son inscription à une séance de formation ne sera pas remboursé par le club.
- Il peut trouver un membre intéressé par la dite formation et ce nouveau participant paiera le montant de la formation à la personne qui annule sa séance de formation.
- Aviser la personne responsable de la formation pour la mise à jour de la liste.